

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Roch

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2015-032
17-252-01-12-8

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RRVQ C. P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ C. P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Club social Victoria, 170, rue du Cardinal-Maurice-Roy, 19 h 2015-04-14 (LAU)</p> <p>Maison de la coopération, 155, boul. Charest Est, 19 h, salle 02 2015-04-21 (RRVQ C.P-4)</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Modification à la réglementation d'urbanisme relativement à une permission d'utilisation temporaire pour un terrain situé à la Pointe-aux-Lièvres, lot 4 179 368, ayant trait à des installations pour la décontamination de sols et le traitement de mâchefer (R.C.A.IV.Q. 234) quartier Saint-Roch</p>										
<p>4. Présences</p> <p><u>Assemblée publique de consultation (consultation LAU) tenue le 14 avril 2015</u></p> <p>Membres avec droit de vote : Mme Karine Mutchmore, MM. Simon Gauvin, Nicolas Lambert et Nicolas Saucier</p> <p>Membre sans droit de vote : Mme Chantal Gilbert</p> <p>Personnes-ressources : MM. Sergio Avellan et André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou, André Martin, Service du développement économique, Denis Mimeault, Service l'environnement</p> <p><u>Demande d'opinion (consultation RRVQ C.P-4) tenue le 21 avril 2015</u></p> <p>Membres avec droit de vote : Mmes Kélie Lamarre-Bolduc, Julie C. Paradis, Karine Mutchmore, MM. Louis-H. Campagna, Simon Gauvin, Kevin Mark et Nicolas Saucier</p> <p>Membre sans droit de vote : aucun</p> <p>Personnes-ressources : M. André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>												
<p>5. Information présentée</p> <p>Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.IV.Q. 234. Présentation d'information relative à la présente consultation : demande d'opinion au conseil de quartier et consultation dans le cadre de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. Le projet de règlement R.C.A.IV.Q. 234 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. La fiche de présentation, le projet de règlement et les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum, incluant la carte relative à la zone concernée et aux zones contiguës, ont été remis au public et aux membres du conseil de quartier.</p>												
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté</p> <p>À l'unanimité, recommander au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver la demande, c'est-à-dire autoriser une permission d'utilisation temporaire pour un terrain situé à la Pointe-aux-Lièvres, lot 4 179 368, ayant trait à des installations pour la décontamination de sols et le traitement de mâchefer (R.C.A.IV.Q. 234)</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2)</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1)	0	2)	7	Abstention	0	Total	7	<p>8. Description des options</p> <p>1) Statu quo, c'est-à-dire recommander au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de refuser la demande.</p> <p>2) Recommander au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver la demande, c'est-à-dire autoriser une permission d'utilisation temporaire pour un terrain situé à la Pointe-aux-Lièvres, lot 4 179 368, ayant trait à des installations pour la décontamination de sols et le traitement de mâchefer (R.C.A.IV.Q. 234)</p>	
Option	Nombre de votes											
1)	0											
2)	7											
Abstention	0											
Total	7											

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Roch

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2015-032
17-252-01-12-8

9. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 3

Nombre de commentaires : 0

Assemblée publique de consultation (consultation LAU) tenue le 14 avril 2015

Enjeux : Dans le cadre de la présentation des enjeux, Mme Chantal Gilbert, conseillère municipale du district Saint-Roch-Saint-Sauveur, précise qu'elle a eu l'occasion de voir la présentation de ce projet à quelques reprises. À la suite de questions qu'elle a posées, elle observe que le projet présenté en consultation publique tient compte de préoccupations qu'elle avait formulées. Ainsi, le projet sera réalisé plus près de l'autoroute Laurentienne, donc un peu plus en retrait des projets résidentiels qui seront construits durant la même période le long de la rue de la Pointe-aux-Lièvres. Même si le projet ne vise que la décontamination d'une toute petite partie du site de la Pointe-aux-Lièvres, elle souligne qu'il s'agit d'un gain pour le quartier, car il contribue à la décontamination d'un site qui permettra le développement résidentiel. En outre, il permet de tester une méthode de décontamination moins « lourde » que celles connues. En ce sens, elle se dit heureuse que le quartier accueille ce projet.

Questions et commentaires :

Aucun

10. Questions et commentaires du mandaté

Assemblée publique de consultation (consultation LAU) tenue le 14 avril 2015

Questions :

La permission d'utilisation temporaire est accordée pour une période de 2 ans. À partir de quel moment cette permission entre-t-elle en vigueur? R. : Le représentant de la gestion du territoire à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou précise que la permission temporaire entre en vigueur au moment où le règlement est adopté par le conseil d'arrondissement.

Même si le matériel qui proviendra d'autres sites n'entraînera pas la circulation de plusieurs camions, est-ce qu'il est nécessaire d'obtenir des autorisations pour la circulation des camions? R. : Le représentant du Service de l'environnement précise que la Ville n'a pas à donner de permission pour la circulation des camions. Toutefois, chaque transport de matériel est associé à un manifeste qui décrit ce que contient le chargement. C'est le ministère des Transports du Québec qui a la responsabilité de cet aspect.

Pourquoi le terrain de la Pointe-aux-Lièvres n'est-il pas entièrement décontaminé? R. : Le représentant du Service de l'environnement précise que le projet de Métox consiste à faire un essai avec la technologie développée par cette entreprise. Il s'agit du volet pré-commercial de son projet et permettra notamment de déterminer le coût de cette méthode. En ce qui a trait à la décontamination du site de la Pointe-aux-Lièvres, le coût sera élevé. Lorsque la Ville lancera un appel de propositions pour sa décontamination, Métox pourra y participer.

Commentaires :

Un membre du conseil souligne que le projet lui apparaît intéressant notamment parce qu'il permet de tester la méthode Métox avec le sol de la Pointe-aux-Lièvres et avec le mâchefer en provenance de l'incinérateur.

Demande d'opinion (consultation RRVQ C.P-4) tenue le 21 avril 2015

Aucun commentaire

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Simon Gauvin
Président
Conseil de quartier de Saint-Roch
22 avril 2015

Préparé par



André Martel
Conseiller en consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou